Une opération inédite?

La « rafle du billet vert »

« En mai 1941, les autorités allemandes se donnent pour objectif d'arrêter 5000 juifs étrangers dans le département de la Seine et de les interner dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, dans le Loiret. Ayant un accès direct au « fichier juif » de la Préfecture de Police, T. Dannecker et son service assurent la préparation technique des opération. Il choisit une méthode de convocations ciblées : du jeudi 8 au samedi 10 mai 1941, près de 6500 billets individuels sont remplis dans les bureaux de la PP. Les intéressés sont « invités » à se rendre pour « examen de situation » le 14 mai au matin, soit dans des lieux spécialement réquisitionnées, soit dans les commissariats de quartiers. La police municipale est chargée de distribuer 6494 convocations.

Le 14 mai, ils sont pourtant plus de 42 % à ne pas répondre à l'« invitation ». Pris au piège, les quelque 3700 juifs qui se sont présentés sont conduits, en bus, vers la gare d'Austerlitz et, de là, envoyés à Pithiviers ou Beaune-la-Rolande. »

La rafle du XIème arrondissement

« Après l'invasion de l'URSS [22 juin 1941] et les premières actions communistes, l'occupant institue uen politique de représailles ciblant délibérément les juifs. T. Dannecker impose une rafle à la suite de la manifestation communiste du 13 août 1941 à Paris. Nouvelle rafle, nouvelle méthode : boucler un arrondissement. Le choix se porte sur le XIème, où plus de 20 000 juifs ont été recensés en 1940. 5784 fiches d'arrestation sont préparées.

Le matin du 20 août 1941, à 6 heures, l'opération commence. Toutes les stations de métro sont bloquées, des barrages sont mis en place. Les passants sont systématiquement contrôlés : 1000 gardiens de la paix assurent cette mission et retiennent les hommes juifs de 18 à 50 ans. Pendant ce temps, les équipes frappent aux portes. A la fin de l'action, à 14 heures, 3000 personnes ont été arrêtées. Mécontent, Dannecker ordonne d'en arrêter 1000 de plus. Au total, 4200 hommes, dont 1500 Français, sont appréhendés et internés à Drancy.

A bien des égards, les rafles de mai et d'août 1941 préfigurent celle de juillet 1942, en ce qui concerne les catégories visées — principalement des juifs étrangers- et son organisation policière — ce sont les mêmes commissaires qui dirigent ces opérations.

Mais sur le plan politique comme sur celui des conséquences humaines, tout sépare 1941 de 1942. En 1941, il s'agit d'interner des hommes juifs en âge de travailler. En 1942, l'objectif est de déporter des familles entières, principalement des femmes et des enfants. En 1941, le gouvernement français est passif, à peine avisé ou délibérément instrumentalisé ; la police parisienne est réduite au rang d'exécutante. En 1942, le gouvernement de Vichy, proactif, négocie au nom de la collaboration d'État ; la Préfecture de Police co-organise l'opération et la réalise sans la moindre intervention allemande. »

D'après Laurent Joly, *La rafle du Vel' d'Hiv'*, *Paris*, *juillet 1942*, Grasset & Fasquelle, Paris p. 42-48

1°) Quels points communs peut-on identifier entre les rafles de 1941 ici évoquées et celle de juillet 1942 ?

Les catégories visées et l'organisation policière se recoupent.

2°) Quelles différences fondamentales existent néanmoins?

En juillet 1942, ce sont des familles entières qui sont visées, et notamment des femmes et des enfants, ce qui souligne le caractère génocidaire de l'opération menée. Les autorités politiques et policières françaises mènent l'opération et ne sont plus un simple instrument ou accessoire des volontés allemandes.